



## **NOUVEAUTES 2015**

La Commission Nationale de Trial, suite aux Congrès 2014, a apporté quelques modifications aux règlements 2014 afin d'établir le nouveau règlement de cette saison.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des principales modifications validées pour 2015.

### ➤ **Evolutions réglementaires Trial :**

- En 2015, il n'y a plus de licence NCA et NCB mais une licence unique NCO à 250 €. Création également de la licence nationale Trial NTR à 230 €.
- L'engagement aux épreuves de Championnat de France passe de 50 € à 60 € (en tarif minoré) (Article 4.2) pour les pilotes et de 10 € à 20 € pour les assistants pilote (Article 5.3).
- Pour bénéficier du tarif minoré, les pilotes doivent envoyer leur bulletin d'engagement à Philippe Le Pit, 20 jours avant la date de l'épreuve (Article 2.1).
- Modification des horaires du contrôle technique qui se déroulera cette saison de 10 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h (Article 5).
- Les dossards sont supprimés. Ils seront remplacés par des autocollants de 80mm de la couleur de la catégorie du pilote (détail dans le règlement : Article 5.2).
- Suppression de la règle du « Non-Stop ». L'arrêt est autorisé ainsi que le recul mais la pose du pied sera sanctionnée d'un 5 (Article 11 et 13). Le temps de franchissement de la zone est fixé à 1'30 mn et un seul suiveur est autorisé.
- La totalité des résultats est pris en compte dans le classement final du Championnat de France (Article 16.2) ainsi que du Championnat de France OpenFree.
- Suppression de la catégorie Expert 2, créée en 2014 (Article 17).

### ➤ **Evolutions générales :**

- Patrick CHARLIER, participera à l'homologation des zones avec le délégué et supervisera la visite avec les pilotes la veille de l'épreuve.
- Lors du dernier Comité Directeur de la FFM, il a été décidé que les pilotes de nationalité étrangère pourront concourir aux titres sur les épreuves des Championnats, Coupes ou Trophées de France dès la saison 2015.  
Jusqu'à présent, ces pilotes pouvaient participer mais ne marquaient pas de points dans l'optique du classement général final sauf s'ils justifiaient, durant 3 années consécutives, d'une domiciliation en France ou la détention d'une licence FFM. Désormais tous les pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM seront pris en compte pour le classement des Championnats de France.
- La CTR a décidé de mettre en place une équipe de commissaires sur le championnat de France 2015. Cette équipe sera sélectionnée par la Commission et sera formée sur le terrain avec des professionnels. Celle-ci sera prise en charge par la commission, les engagements pilotes (d'où le surplus en 2015), et les clubs.

### ➤ **Communication :**

- Un site internet spécialement Trial, géré par la Fédération, sera mis en place au cours de l'année 2015.



## Calendrier du Championnat de France de Trial 2015 :

Dates	Lieux	Clubs organisateurs
<b>29 mars</b>	Maisse (91)	CD 91
<b>2 et 3 mai</b>	Boade (04)	MC Boade
<b>24 et 25 mai</b>	Colombier (07)	MC La Burle
<b>1 et 2 août</b>	Ploudiry (29)	MC Les Boosters
<b>27 septembre</b>	Le Revest (83)	MC Toulonnais

## Trial des Régions

Dates	Lieux	Clubs organisateurs
<b>18 octobre</b>	Cornillon (30)	MC Bagnolais

## Organisation internationale 2015 :

- **Championnat du Monde de Trial** à Andon, les **27 et 28 juin**, organisé, par le MC Grasse.

La Commission Nationale de Trial reste à votre écoute tout au long de l'année par l'intermédiaire de son secrétariat FFM au 01 49 23 77 08 ou par mail ([flamarra@ffmoto.com](mailto:flamarra@ffmoto.com)) ainsi que sur chaque étape du Championnat de France de Trial.

N'hésitez pas à nous contacter.

Retrouvez toutes les informations officielles de la Commission et du Championnat sur le site FFM, rubrique Trial :

<http://www.ffmoto.org/page/trial/2/2B4094B5-550EA50A-66166616-B7E8CC2A>

La Commission Nationale de Trial